

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

N°34

OBJET :

**MOBILITES
DURABLES**

**CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC**

**TRANSPORT
URBAIN MOBILITE**

**AVENANT N° 9 AU
CONTRAT**

**PROLONGATION
CONTRAT DE
MAINTENANCE
DATA CAR**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 1 AVR. 2021

Publiée ou notifiée
le : - 1 AVR. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), sur l'intégralité de son ressort territorial,

Vu le contrat de concession de service public signé entre Vichy Communauté et Transdev Vichy conformément à la délibération du 20 décembre 2017, pour la période septembre 2018/ août 2026, et notamment son article 11.4.1,

Considérant que le système billettique actuellement utilisé sur le réseau de transport urbain Mobivie est propriété de Vichy Communauté. Que ce matériel est mis à disposition du Concessionnaire Transdev Vichy qui en assure l'exploitation et la maintenance dans le cadre d'un contrat le liant avec la société DATACAR qui arrive à échéance fin février 2021.

Considérant que ce matériel doit être exploité jusqu'à fin août 2021 et que le concessionnaire Transdev Vichy doit donc prolonger ledit contrat jusqu'à cette date pour un coût de 6 374.45 € HT conformément au projet d'avenant joint à la présente.

Considérant que la présente délibération a pour objectif d'officialiser cette prolongation et de faire supporter les coûts induits (6 374.45 € HT) à l'autorité délégante Vichy Communauté conformément au projet d'avenant joint à la présente,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n° 9 à intervenir au contrat de concession de service public qui n'emporte aucune modification des annexes contractuelles conformément au projet d'avenant annexé.

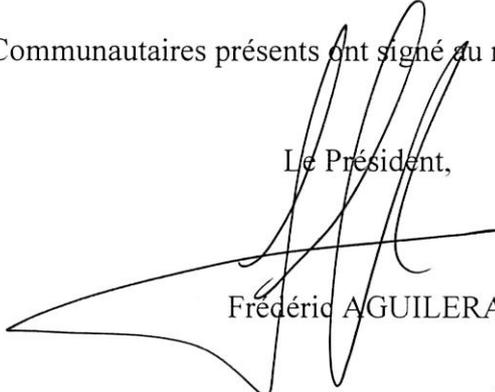
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces dispositions,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour, une contre M. Mayet et une abstention M. Devos), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Frédéric AGUILERA



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
TRANSPORTS URBAINS
CONTRAT EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017
AVENANT N° 9**

A. Contractants

Autorité délégante :

VICHY COMMUNAUTE- Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle – CS92956
03209 VICHY Cedex

Représentée par Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique
Habilitée à l'effet des présentes par arrêté n° 2020-45 du 23 juillet 2020

Délégataire :

TRANSDEV VICHY
Boulevard Alsace Lorraine – 03300 CUSSET

Représenté par Madame Sylvie BAQUE, Présidente,

B. Avenant

Article 1: Objet

Le système billettique utilisé sur le réseau de transport urbain Mobivie est propriété de Vichy Communauté. Ce matériel est mis à disposition du Concessionnaire Transdev Vichy qui en assure l'exploitation et la maintenance dans le cadre d'un contrat avec la société DATACAR qui arrive à échéance fin février 2021.

Ce matériel devant être exploité jusqu'à fin septembre 2021, le concessionnaire Transdev Vichy, se doit de prolonger son contrat de maintenance avec la société DATACAR pendant 6 mois supplémentaires sur la

période mars/Aout 2021.

Le présent avenant a pour objectif d'officialiser cette prolongation et de faire supporter les coûts induits à l'autorité délégante Vichy Communauté

Article 2 : impact financier de la prolongation du contrat du 01/03/2021 au 31/08/2021

Maintenance : 3 975.27 € HT

Consommables : 2 399.18 € HT

Total : 6 374.45 € HT.

Article 3 : modalité de paiement de la compensation

Cette dépense n'étant prévue qu'une seule fois, ne sera pas portée à l'annexe 8 du contrat fixant la subvention forfaitaire d'exploitation annuelle versée par l'autorité délégante au concessionnaire.

Aussi, les parties conviennent que la somme de 6 374.45 € sera versée par l'autorité délégante à Transdev Vichy lors du paiement de la facture de solde de l'exercice 3 du contrat (septembre 2021).

Article 4 : Autres conditions

L'ensemble des clauses du contrat initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

C – Signatures des parties

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour le Délégataire :

Pour l'Autorité Délégante :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/03/2021

Objet de l'acte : MOBILITES DURABLES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC -
TRANSPORT URBAIN MOBIVIE - AVENANT N° 9 AU CONTRAT -
PROLONGATION CONTRAT DE MAINTENANCE DATACAR

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 01/04/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021_34

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021_34-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 34.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021_34-DE-1-1_1.pdf)